

REGLEMENT PARTICULIER TRIAL motos de GOUHENANS 10 mars 2019

1. ORGANISATION :

Cette épreuve est organisée par le MOTO 90 TRIAL CLUB, sous l'égide de l'UFOLEP, et suivant les règles définies par l'UFOLEP pour les manifestations de Véhicules Terrestres à Moteur. (Code du sport R331)

2. CATEGORIES

Age	Cylindrée maxi autorisée
12 ans à 14 ans	125 cc (circuit fermé.)
14 ans et plus	Cylindrée libre (circuit fermé).

Couleurs fléchage et catégories.

Fléchage	Motos anciennes (CHETRA)					Motos Modernes (CHETRIM)	
	Pré 65	Twinshocks		Monoshock			
Rouge		Inter		Inter		S3+	
Bleu	Expert	National		National		S3	
Vert	Master	Critérium		Critérium		S4+	
Jaune	Gentlemen	Randonneur		Randonneur		S4	
Blanc	Plaisance	Plaisance		Plaisance		Plaisance	

3. ENGAGEMENTS :

30€ si préinscription avant le 3 mars (Possibilité de régler sur place).

10€ Pour les 12 à 18 ans

Inscription sur place majoration de 5€

Soit : Par mail : jacquelineforestier@wanadoo.fr

Par courrier : Jacqueline Forestier 83 rue du Général de Gaulle 90700. Chatenois Les Forges.

Traçage des zones S1 et S2 uniquement si préinscription avant le 28 février 2019.

4. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES:

Elles se feront sur le lieu de départ au Bureau des Inscriptions aux horaires suivants :

Dimanche 10 mars 2019 de 8h30 à 10h30.

Les concurrents devront se présenter avec :

Leur licence UFOLEP pour l'année en cours avec photo (en cas de licence provisoire, le

pilote devra obligatoirement présenter une pièce d'identité).

Leur permis de conduire ou CASM.

5. VERIFICATIONS TECHNIQUES:

Les concurrents devront respecter les points suivants:

Port d'un casque homologué (norme ECE 22-05) attaché, des gants, maillots à manches longues et bottes de moto adaptées au trial lors de l'utilisation de la moto sur tout le parcours et dans les zones.

Utiliser une moto homologuée et assurée.

La moto doit être équipée de pneus de trial, d'un silencieux efficace, d'embouts de guidon, d'un coupe circuit automatique, d'une mousse de protection sur le guidon, de leviers boulés, de freins opérationnels, d'un protecteur de chaîne et aucune aspérité dangereuse.

6. PARCOURS INTER ZONE :

Le parcours inter zone à sens unique (environ 1 km) sera tracé (balisage par rubalise) sur le site du lieu dit « Le mont » (Commune de Gouhenans). Ce parcours permet l'accès aux zones..

7. HORAIRES: ■ dimanche 10 mars 2019 :

8h30 à 10h 30 Inscriptions et vérifications techniques.

9h30 départ du premier pilote.

16h 30. Fermeture des zones.

17h30 : Remise des prix.

8. DEROULEMENT :

■ **Les catégories « Plaisance »** suivront le tracé de zones balisées de flèches de couleur **blanche**. Les pilotes de cette catégorie effectueront **3 tours**. (Hors classement Challenges)

■ **Les catégories « Gentlemen, Randonneur et Senior 4 »** suivront le tracé de zones balisées de flèches de couleur **jaune**. Les pilotes de cette catégorie effectueront **3 tours**.

■ **Les catégories « Master, Critérium et Senior 4+ »** suivront le tracé de zones balisées de flèches de couleur **verte**. Les pilotes de cette catégorie effectueront **4 tours**.

■ **Les catégories « Expert, Nationale et Senior 3 »** suivront le tracé de zones balisées de flèches de couleur **Bleue**. Les pilotes de cette catégorie effectueront **4 tours**.

■ **La catégorie « Inter et Senior 3+ »** suivront le tracé de zones balisées de flèches de couleur **rouge**. Les pilotes de cette catégorie effectueront **4 tours**.

■ **La catégorie « Senior 2 »** suivra le tracé de zones balisées de flèches de couleur **rouge/noire**. Les pilotes de cette catégorie effectueront **4 tours**. (Hors classement Challenges)

■ **La catégorie « Senior 1 »** suivra le tracé de zones balisées de flèches de couleur **noire**. Les pilotes de cette catégorie effectueront **4 tours**.

9. PENALITES :

Réussite	0 point
1 pied	1 point
2 pieds	2 points
3 pieds et plus	3 points
Echec	5 points

10. CLASSEMENT:

Le classement se fera dans chaque catégorie suivant le nombre de points marqués sur l'ensemble de l'épreuve. Le départage des ex-æquo se fera suivant le plus grand nombre de zéros, puis de 1, de 2, de 3, obtenus pendant l'épreuve.

En cas de litige sur le terrain, le Directeur de Course uniquement pourra prendre les dispositions nécessaires pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et elles ne pourront, en aucun cas, être contestées.

11. RECLAMATIONS :

Elles se feront par écrit auprès du Directeur de Course, 30 minutes après la fin de la course. Un chèque de caution de 40€ accompagnera la demande. (Le chèque sera rendu si le bien fondé de la réclamation est reconnu). Au delà, la réclamation ne sera plus recevable le jour de l'épreuve, mais un recours est possible auprès de la Direction Technique Départementale.

12. RESULTATS et REMISE DES PRIX :

Les résultats et la remise des prix auront lieu après la compétition à partir de 17h30 au bureau des inscriptions.

13. ASSURANCE: Une assurance sera souscrite pour cette manifestation.

14. OFFICIELS :

Directeur de Course : Joseph SENGER (Moto 90 trial club)

Directeur Adjoint: Thierry FAGNONI. (Moto 90 trial club)

Organisateur Technique : Thierry FAGNONI (Moto 90 trial club)

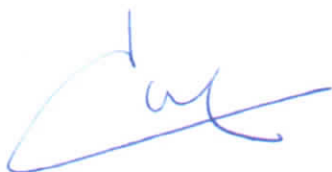
Commissaire Administratif: Jacqueline FORESTIER. (Moto 90 trial club)

Commissaire Technique : William SOLDEVILLA (Moto 90 trial club)

CORRESPONDANCE: MOTO 90 TRIAL CLUB:

Jean-Luc FORESTIER Tel : 03 84 27 20 64.

Le 2 décembre 2018



MOTO 90 TRIAL CLUB

83, rue Gen. de Gaulle

90700 CHATENOIS LES FORGES

Tél. 03 84 27 20 64

Site : <http://moto90-trialclub.fr>